



meilleures conditions, sous la surveillance  
de M. Bussy, architecte.

A invité le Conseil à vouloir bien se prononcer  
Le Conseil municipal,

Considérant que ces travaux urgents  
et assez importants ont été exécutés dans  
les bâtiments communaux, notamment  
pour l'entretien des maisons d'école, on  
vue surtout d'apurer les logements de la Pointe  
et de jointes dans les locaux scolaires  
de la commune.

Considérant que vu l'urgence constatée  
des réparations et l'impossibilité de procéder  
par voie d'adjudication, les travaux ont été  
exécutés en régie et par voie d'économie  
sous la surveillance et le contrôle de M.  
l'architecte qui a visé les mémoires fournis.

Départes, par ces motifs, le M. le  
Préfet se voudrait bien approuver la présente  
délibération le plus tôt possible afin de  
soldes les travaux tant il s'agit d'œuvres de  
intérêt au mieux. En outre la commune  
pourront seule à la dépense au moyen  
d'un crédit inscrit au Budget de 1905  
et provenant d'un emprunt contracté au  
Crédit foncier de France.

### Recette auxiliaire des Postes à Creutermout.

Comme suite à une lettre de M. le Directeur des  
Postes et Télégraphes du Département au  
sujet du transport à domicile des télégrammes  
dans la section de Creutermout et Nothouze,  
une Commission s'est réunie sur le montant de  
l'indemnité à verser au regard de la cabine  
téléphonique. Enfin le Conseil a décidé  
de fixer cette subvention annuelle à 100.

Plusieurs conseillers après avoir exposé  
les avantages et inconvénients de la recette  
auxiliaire ont remarqué qu'il n'est pas possible  
de la percevoir sans la rapidité de la distribution  
de la correspondance dans la section de la  
Haute-Ste. Nothouze, Creutermout.

Comme conséquence M. le Préfet a  
posé au Conseil la question suivante :

Bureau

Chien

Voire

Le Conseil municipal est il avisé d'acheter  
 un bureau ou van commandant un facteur sus-  
 priminaire, par la commune, avec affecta-  
 tion spéciale pour desservir les localités de la  
 Haute-Savoie, d'arrondissement de Thoiry.  
 Cette affaire a été discutée et résolue  
 d'accepter à l'unanimité. Des démarches  
 seront faites immédiatement auprès du  
 service des Postes, en demandant aux mes-  
 sages l'occupation de l'emploi tant il s'agit  
 de la Recette auxiliaire.

Le scrutin secret donne les résultats  
 suivants.

Nombre de votant.	20
Scrit l'ajournement.	12 voix
Contre l'ajournement.	6 voix
Bulletins blancs.	2

Bureau de bienfaisance - Pain et denrées alimentaires.  
 La Commission administrative du Bureau  
 de bienfaisance par son délibération du 17 janvier  
 dernier a demandé l'autorisation de traiter  
 à l'amiable et par voie d'économie pour  
 les fournitures de pain et denrées alimentaires  
 conformément à la circulaire ministérielle  
 du 17 février, du 26 Mai 1923.  
 Le Conseil municipal donne un avis  
 très favorable, ainsi qu'au rapport pré-  
 senté par la même Commission pour l'or-  
 ganisation d'une fête de charité avec loterie  
 au profit du même Bureau.

Chêne-Oxeux. Demande d'acquisition d'une petite parcelle  
 d'été par M. Goutau.  
 Pour plus amples renseignements, la Com-  
 mission des travaux publics se rendra sur les  
 lieux et présentera un rapport au Conseil.

Voie urbaine. Réparations à divers chemins.  
 De la Bape-Lande à la Haute-Morinière.  
 Demandé par M. Lambert, propriétaire à la  
 Bape-Lande.

Montant des travaux à exécuter. - 688<sup>fr</sup>...  
 La souscription s'élève à 35 seulement  
 Comme il est d'usage, elle devrait fournir  
 la moitié de la dépense, soit. 344<sup>fr</sup>

- Reste à trouver 321 à la commune  
 M. Lambert qui a prêté une souscription a peu  
 forte, et lui qui il est le plus intéressé, et s'engage  
 à après sa lecture, s'entend avec le Maire, il y a  
 que l'assesseur sa réponse
2. Chemin de la Jaurais (Village de la Haute-Ste.)  
 Evaluation de la dépense. 33,75  
 Part de la charge de la Commune. 16,90  
 Reste à trouver en souscription 16,85
  3. Rue d'eau vive au village de Ragon.  
 souscription de habitants. 54,50  
 Part de la charge de la Commune. 54,50  
 Total de la dépense. 110

Le Conseil adopte le rapport de M. le Maire  
 pour pour les travaux de réparation  
 qui ont été à la pétition des habitants du  
 village de la Haute-Ste. pour la construction  
 d'un puits dans l'embranchement de la rue du  
 village, sur le terrain n° 3 et à la fourniture  
 de quelques mètres cubes de pierres pour l'entretien  
 de cette rue. M. le Maire fera les études  
 nécessaires dans le plus bref délai.

Chemin du Grand-Clos. Le Conseil décide qu'un essai de  
 jonction en piétement avec la pierre de quarant  
 de Chantenay ou de la Contre sera fait dans  
 les chemins ruraux. - M. le Maire fera  
 prie de présenter un projet en conséquence.

Octroi sur l'alcool. M. le Président comme le Maire qui  
 a été autorisé par le Conseil municipal qui lui a été  
 délégué quel service sera donné à partir  
 du 1<sup>er</sup> millaire prochain.

Soutiens de famille. Le Conseil municipal comme un  
 avis très favorable aux demandes de soutien  
 indispensables de famille des naissances  
 Allier, Chomet et Epéauville.  
 Il donne un avis favorable à la demande  
 de secours d'appel faite par les filles et les veuves.

M

Sport  
Sap

Alju

Loi

Monument Jules Verne. - M. le Maire transmet au Conseil les remerciements de M. Janyard, Président du Comité du Monument Jules Verne, en réponse au vote d'une somme de 20 par le Conseil dans sa dernière séance.

Sport Nautique de l'Ouest - Subvention maintenue.

Sapeurs-pompiers. - Le Conseil approuve la demande du sous-lieutenant de la subdivision des sapeurs-pompiers de la Commune par sa lettre du 2 février 1905, en ce qui concerne la fourniture de matériel, jusqu'à concurrence des fonds disponibles.

Après discussion, le Conseil fixe à 20 la somme à percevoir sur une commune voisine pour le matériel de la pompe, sans préjudice des indemnités qui pourraient être dues pour le matériel.

Adjudication des travaux d'agrandissement du cimetière St Paul.

M. M. Baquet et Garçon, conseillers municipaux, sont désignés pour faire partie de la Commission d'adjudication le 6 Mars prochain.

Loi d'assistance des vieillards.

Le Président donne lecture à l'assemblée de la loi du 14 juillet 1905.

Le Conseil décide de fixer, à la séance prochaine, la somme mensuelle à allouer à chaque assisté.

Fait et délibéré le jour, mois et an de l'acte

Mantoux     A. Per     E. Faupet     Arcais  
Garçon     L. Joly     M. Janyard     M. Janyard     M. Janyard  
M. Janyard     M. Janyard     M. Janyard     M. Janyard  
P. Babonneau     J. Gautier     J. Janyard  
E. Baucelle     J. Janyard     J. Janyard